

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 658/2018
Date: 6 juin 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 812495
Classification: Non classifié

Comptes annuels 2017 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le financement de la PHBern est assuré au moyen du système de subventionnement. Les comptes annuels de la PHBern sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 1 lettre a, articles 50 et 50b, alinéa 3 loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Articles 48b et 48g de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone [OHEP ; RSB 436.911]

3. Recommandation du contrôle des finances

Les comptes annuels 2017 de la PHBern ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes 2017 de la PHBern.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Comptes annuels 2017 de la PHBern (extrait du rapport de gestion 2017 de la PHBern, pp. 22-41)

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2017 de la PHBern se soldent par une perte de KCHF 1360. Cette perte dépasse de KCHF 207 celle de l'exercice précédent qui était de KCHF 1153. Depuis l'introduction du système de subventionnement le 1^{er} janvier 2014, la PHBern présente un résultat négatif pour la troisième fois. Les prochaines années la mettront encore face à des défis de taille et elle investit pour son développement afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Elle accorde une grande importance au financement de ces investissements devant assurer la pérennité des prestations de qualité et tournées vers l'avenir.

Contributions cantonales et recettes

En 2017, la contribution cantonale se chiffre à KCHF 58 955 selon l'ACE 1396/2016 du 14 décembre 2016. La contribution du canton se montait à KCHF 59 415 pour l'exercice précédent. Pour 2018, elle est budgétisée à KCHF 59 525.

En sus de la contribution cantonale, le canton finance également l'offre Passepartout (KCHF 900) et le *Lehrplan 21* (KCHF 700). En outre, la PHBern reçoit KCHF 750 de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale pour l'exécution de la convention correspondante. Pour le Case management, la PHBern reçoit de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) une contribution de KCHF 400.

Le nombre d'étudiants et d'étudiantes a augmenté, y compris le nombre des étudiants et étudiantes extracantonaux, ce qui accroît les recettes liées à l'AHES. La décision prise par la conférence des cantons signataires de réduire le tarif de KCHF 25,5 à KCHF 24 pour 60 crédits ECTS (une année d'études à plein temps) a eu une incidence négative sur les recettes AHES à compter de l'année d'études 2017-2018. Au total, ces recettes ont augmenté de KCHF 120, pour atteindre KCHF 13 665. Par ailleurs, KCHF 217 de taxes d'études supplémentaires ont été facturés.

Du fait de nouveaux projets, les produits de la recherche provenant de fonds de tiers ont nettement augmenté (+ KCHF 1197) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des recettes s'explique principalement par les contributions liées à des projets selon la LEHE et par le projet « Konzept Deutschlehrmittel » de 2017. L'augmentation des fonds de tiers entraîne également une augmentation des charges.

Charges

En raison de l'augmentation individuelle des salaires conformément à l'Arrêté du Conseil-exécutif, du développement de l'informatique et de l'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes, qui a des incidences sur l'activité d'enseignement, le total des traitements et des prestations sociales versés a augmenté de KCHF 2744. Les provisions (pour soldes horaires, vacances, comptes épargne-temps, engagements de prévoyance, rentes) modifient les charges de personnel de KCHF 48.

Le nouveau projet fIT (renouvellement technique de l'infrastructure informatique) a entraîné une augmentation de KCHF 200 des coûts par rapport à l'année précédente dans les charges d'exploitation. Etant donné l'augmentation des produits de la recherche provenant de fonds de tiers, l'augmentation des charges est sans effet sur le résultat (cf. les remarques ci-dessus « Contribution cantonale et recettes »).

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	1	8028	7061
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	8511	9775
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	7	7
Actifs de régularisation	5	937	409
Actif circulant		17 484	17 253
Immobilisations corporelles	6	98	106
Immobilisations incorporelles	7	81	83
Actif immobilisé		179	189
ACTIF		17 663	17 442
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-1631	-718
Autres dettes à court terme	9	-2	-4
Passifs de régularisation	10	-5845	-5180
Provisions	13	-1238	-848
Fonds étrangers à court terme		-8716	-6751
Autres dettes à long terme	11	-716	-662
Engagements de prévoyance	12	-14 747	-15 085
Provisions	13	-1398	-1498
Fonds étrangers à long terme		-16 860	-17 244
Total Fonds étrangers		-25 576	-23 995
Fonds propres		7913	6553
PASSIF		-17 663	-17 442

Remarques : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2017	31.12.2016
Financement de base	14	-75 877	-76 061
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-1814	-617
Taxes d'études	16	-4253	-4036
Produits divers	16	-2871	-2478
Diminution de produits	16	-3	0
Produits		-84 817	-83 192
Autres contributions à des tiers	17	3244	2995
Charges de personnel	18	74 571	71 679
Autres charges d'exploitation	19	8250	9484
Amortissements	6, 7, 20	54	128
Charges		86 119	84 286
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1302	1094
Charges financières	21	6	5
Produits financiers	21	-2	-1
Résultat financier		4	4
RÉSULTAT ORDINAIRE		1306	1098
Modification des fonds affectés	11	54	55
RÉSULTAT FONDS		54	55
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1360	1153

Remarques : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1360	-1153
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	54	128
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	1264	-263
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-528	1683
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	913	-322
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-2	0
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	665	1302
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	54	55
+/- Diminution/augmentation des dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	-338	10
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	390	-124
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	100	-423
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	1011	895
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-23	-62
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-21	-52
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-44	-112
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	967	782
Existant initial disponibilités	7061	6278
Existant final disponibilités	8028	7061
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	967	782

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2017

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2015	25 540	0	-21 422	-182	3936
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1464	0	1464
Fonds propres au 31.12.2015	25 540	0	-19 958	-182	5400
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	0	-19 958	-182	5400
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	0	-18 805	-182	6553
Fonds propres au 01.01.2017	25 540	0	-18 805	-182	6553
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1360	0	1360
Fonds propres au 31.12.2017	25 540	0	-17 445	-182	7913

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1360, légèrement supérieure à celle de l'année précédente (KCHF 1153 en 2016).

Le montant de la provision dans le domaine des engagements en matière de prévoyance diminue de KCHF 338. En raison principalement de l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 17 prochaines années, la dissolution de la provision prévue chaque année se trouve réduite.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2017 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2017, en raison du déficit annuel, les réserves issues du bénéfice diminuent, passant de KCHF 18 805 à KCHF 17 445.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 10 avril 2018. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2018.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration financière. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour

les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive.

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant affectée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les liquidités nettes (fonds) se composent comme suit : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration financière, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	19	16
Poste	6768	5607
Banque	195	968
Compte courant Administration financière	1046	470
Total Liquidités	8028	7061

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Les salaires mensuels sont payés par le biais du compte courant Administration financière et les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises transitent également par ce compte. La contribution mensuelle du canton de Berne est elle aussi versée sur ce compte. En accord avec les autorités cantonales et en raison des taux d'intérêt négatifs pour le canton de Berne, la PHBern renonce momentanément à transférer régulièrement les soldes importants du compte postal et du compte bancaire sur le compte courant Administration financière. Le compte courant ne rapporte aucun intérêt.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	8511	9778
Ducroire	0	-3
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	8511	9775

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8155 relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2017 présentée en fin d'année avec un délai de paiement de 60 jours. Cette facture est inférieure d'environ KCHF 600 à celle de l'année précédente. Des taxes d'études avec un délai de paiement fixé en 2018 ont par ailleurs été facturées pour le semestre de printemps 2018. La part de ces créances correspondant à l'année 2018, y compris la part de l'IVP NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Sur la base des valeurs empiriques des dernières années, le ducroire a été dissous (KCHF 3).

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de fourniture et de matériel d'exploitation	7	7
Total Stocks	7	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40, stocks inchangés par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Dépenses payées à l'avance	573	170
Produits non encaissés	363	239
Total Actifs de régularisation	937	409

Diverses factures concernant l'année 2018 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments et des contributions de membres. En outre, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs de régularisation (état : KCHF 140). Dans la rubrique *Produits non encaissés*, des recettes provenant de projets d'un montant de KCHF 21 n'ont pas encore été perçues. Cette rubrique contient en outre les produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS qui n'ont pas encore été facturés (facturation par année d'études), d'un montant de KCHF 167, ainsi que d'un service de l'Institut de pédagogie curative pour un montant de KCHF 167.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2016	128	55	552	10	745
Entrées	0	0	0	60	60
Reclassifications	10	0	60	-70	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	138	55	612	0	805
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-108	-34	-508	0	-650
Amortissements planifiés	-8	-4	-37	0	-49
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-115	-38	-545	0	-699
Valeur comptable nette au 01.01.2016	21	21	44	10	95
Valeur comptable nette au 31.12.2016	23	17	67	0	106
Valeur comptable brute au 01.01.2017	138	55	612	0	805

Entrées	0	0	0	23	23
Reclassifications	0	0	23	-23	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	138	55	635	0	828
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-115	-38	-545	0	-699
Amortissements planifiés	-6	-4	-22	0	-32
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-121	-42	-567	0	-731
Valeur comptable nette au 01.01.2017	23	17	67	0	106
Valeur comptable nette au 31.12.2017	16	13	68	0	98

Les acquisitions dont le montant dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2017, une machine CNC et une borne de validation ont été portées à l'actif pour un montant total de KCHF 23. Ces acquisitions sont numériquement inférieures aux amortissements planifiés, ce qui entraîne une légère réduction de la valeur comptable nette de KCHF 8. Aucune immobilisation en cours de construction n'est relevée à fin 2017.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2016	1667	0	0	1667
Entrées	0	0	52	52
Valeur comptable brute au 31.12.2016	1667	0	52	1719
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-1556	0	0	-1556
Amortissements planifiés	-80	0	0	-80
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-1636	0	0	-1636
Valeur comptable nette au 01.01.2016	110	0	0	110
Valeur comptable nette au 31.12.2016	30	0	52	83
Valeur comptable brute au 01.01.2017	1667	0	52	1719
Entrées	0	0	21	21
Reclassifications	21	52	-73	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	1688	52	0	1740
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-1636	0	0	-1636
Amortissements planifiés	-12	-10	0	-22
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-1648	-10	0	-1659
Valeur comptable nette au 01.01.2017	31	0	52	83
Valeur comptable nette au 31.12.2017	40	42	0	81

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 2, pour atteindre KCHF 81. En ce qui concerne les immobilisations en cours de construction, un projet d'infrastructure dans le domaine des TIC de l'année précédente, d'un montant de KCHF 52, et de nouvelles licences, pour un montant de KCHF 21, ont été portés à l'actif la fin de l'année.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-1631	-718
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-1631	-718

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Créditeurs TVA, impôts à la source, LAA	0	-3
Dettes à court terme	-2	-2
Total Autres dettes à court terme	-2	-4

Dans l'exercice précédent, les dettes à court terme comprenaient le décompte des impôts à la source, qui est déduit directement par le canton de Berne depuis l'année 2017. De plus, la rubrique comprend des dépôts qui ont été versés dans le cadre de l'atelier médias (KCHF 2).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
PT dépenses impayées	-425	-307
PT recettes déjà encaissées	-5420	-4873
Total Passifs de régularisation	-5845	-5180

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées », des honoraires impayés en faveur des enseignants et des enseignantes ont notamment été régularisés dans un même ordre de grandeur que l'année précédente (KCHF 134). Des traitements impayés pour des formateurs et formatrices en établissement ont été pris en compte (KCHF 55). En ce qui concerne les dépenses pour projets, des factures impayées d'un montant de KCHF 52 ont été régularisées. Par ailleurs, des factures isolées relevant de divers domaines ont aussi été régularisées.

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes, pour l'essentiel, ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2018 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 1873 (année précédente : KCHF 1856). Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2018) et pour le semestre de printemps 2018 ont été régularisées pour un montant de KCHF 1936 (KCHF 2201 l'année précédente). En outre, le produit des taxes NMS a été corrigé de KCHF 363. Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées pour un montant de KCHF 474 (KCHF 439 l'année précédente). Les recettes provenant de projets ont été réduites de KCHF 676 sur la base de l'avancement des projets (comparaison avec les charges).

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	-662	-170	117	-716
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-662	-170	117	-716

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. Les fonds ont augmenté de KCHF 54. En 2017, ils ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour soutenir des étudiants et étudiantes ainsi que pour financer divers projets culturels.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage/engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.17	31.12.17	31.12.16			31.12.17	31.12.16
Institution de prévoyance CPB	-9690	-9288	-9250	38	7263	6926	7088
Institution de prévoyance CACEB	-2241	-5459	-5835	-376			
Total Engagements de prévoyance	-11 932	-14 747	-15 085	-338	7263	6926	7088

Fin 2017, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern étaient assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 342 EPT pour 512 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 96 EPT pour 420 assurés.

Au 31 décembre 2017, la CPB présentait un degré de couverture de 95,2 % (contre 93,7 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 9690 (contre KCHF 11 822 l'année précédente).

Au 31 décembre 2017, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 94,7 % (contre 92,7 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 2241 (contre KCHF 3000 l'année précédente). La part totale de découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élevait à KCHF 11 939 au 31 décembre 2017.

L'assainissement et le financement des parts de découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés et assurées actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 17 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture : 31 décembre) ;
- participation financière de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse d'évolution du personnel 0,13 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2017 = 17 ans).

En 2017, le montant provisionné diminue de KCHF 338. Du fait, notamment, que la masse salariale a augmenté, et avec elle la contribution financière des 17 prochaines années, la dissolution annuelle n'a pas été pleinement réduite.

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2016	-9349	-5725	-15 074
Formation	-330	-373	-703
Utilisation	429	263	692
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2016	-9250	-5835	-15 086
Valeur comptable au 01.01.2017	-9250	-5835	-15 085
Formation	-496	0	-496
Utilisation	457	284	741
Dissolution	0	93	93
Valeur comptable au 31.12.2017	-9289	-5458	-14 747

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplé- mentaires, va- cances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2016	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Formation	-340	-6	-347
Utilisation	775	242	1017
Variation soldes négatifs activés	-124	0	-124
Valeur comptable au 31.12.2016	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>
Valeur comptable au 01.01.2017	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>
Formation	-902	-275	-1177

Utilisation	618	286	904
Variation soldes négatifs activés	-16	0	-16
Valeur comptable au 31.12.2017	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1236</i>	<i>-162</i>	<i>-1398</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1048</i>	<i>-190</i>	<i>-1238</i>

Le montant de la provision pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a passé de KCHF 1983 à KCHF 2284, augmentant ainsi de KCHF 301. Les provisions correspondant aux soldes de temps négatifs ont augmenté de KCHF 16 et la modification est transférée dans la comptabilisation des actifs.

Fin 2017, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 11, atteignant KCHF 352. L'utilisation durant 2017 a été presque neutralisée par de nouvelles formations.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Contribution du canton de Berne	-58 955	-59 416
Autres contributions	-3256	-3100
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 665	-13 545
Total Financement de base	-75 877	-76 061

Conformément à la convention de prestations (ACE 1396/2016 du 14 décembre 2016), la contribution du canton à la PHBern en 2017 a été de KCHF 58 955, soit un financement de 69,5 % de son produit d'exploitation. La contribution cantonale s'élevait à KCHF 59 415 l'année précédente.

La sous-rubrique *Autres contributions* se monte à KCHF 3256, soit à 3,8 % du produit d'exploitation. La somme de KCHF 3050 est générée par des recettes de l'Institut de formation continue et de formation aux médias (notamment le projet Passepartout avec KCHF 900, les offres de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP] avec KCHF 750, le *Lehrplan 21* avec KCHF 700, le Case management avec KCHF 400, les Eglises cantonales avec KCHF 300).

La part fondée sur l'AHES pour le financement des étudiants et étudiantes externes au canton se monte à KCHF 13 665 (16,1 %). Ce montant a augmenté de KCHF 120 par rapport à l'année précédente, le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonales ayant progressé. La diminution du tarif de CHF 25 par crédit ECTS réduit les recettes AHES à compter du semestre d'automne 2017.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-128	-152
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-9	-64
Autres produits de la recherche	-1677	-401
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-1814	-617

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 1814 (2,1 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions correspondant à KCHF 128, notamment pour les projets « Kooperationsformen und Nutzungsstrukturen » et « Transnational Biographies of Education ». En ce qui concerne les produits de l'UE et les autres programmes de recherche internationaux, des contributions sont versées pour l'International Office (mobilité des étudiants et étudiantes et du corps enseignant). Les autres produits de la recherche, provenant de la Confédération, du canton ou de tiers, se montent à KCHF 1677. Leur augmentation en 2017 résulte des contributions liées à des projets selon la LEHE ainsi que du projet « Konzept Deutschlehrrmittel ».

Les produits de la recherche sont comparés à l'avancement du projet et à ses charges et sont régulés en conséquence.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxes d'études	-4253	-4036
Produits issus de la formation continue	-771	-789
Produits provenant de la fourniture de services	-1599	-1357
Produits divers	-501	-332
Diminution de produits	-3	0
Total Produits divers / diminution de produit	-7126	-6514

Les produits divers représentent 8,4 % (KCHF 7126) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 4253 (5,0 %) ; ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente en raison des effectifs d'étudiants et étudiantes plus élevés.

La formation continue a généré des produits pour un montant de KCHF 771 (0,9 % du produit d'exploitation), part légèrement moindre que l'année précédente.

Différentes unités organisationnelles de la PHBern ont fourni des services pour un montant de KCHF 1599, soit 1,9 % du produit d'exploitation. Un nouveau projet et l'effet unique d'une nouvelle régularisation augmentent le produit de 2017.

Sous la sous-rubrique *Diminution de produits*, le ducroire a été dissous en 2017 car la PHBern présente ces dernières années un très faible risque de perte sur débiteurs.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Bourses	94	92
Contributions versées aux propres établissements	3150	2903
Total Autres contributions à des tiers	3244	2995

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 94). Les contributions versées aux propres établissements (KCHF 3150) correspondent aux dépenses engendrées par l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne et de la Haute école des arts de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) comptabilise le certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi la contribution à l'exploitation de la bibliothèque vonRoll, les coûts des médias ainsi que les contributions à Unisport. Un montant unique de KCHF 1 a été octroyé à l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS pour l'exécution du projet « Comportement en commentaire de texte ».

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Traitements	60 930	58 310
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5111	4987
Institutions de prévoyance	6926	7088

Autres charges de personnel	1604	1294
Total Charges de personnel	74 571	71 679

Les charges de personnel représentent 86,6 % (KCHF 74 571) du produit d'exploitation et constituent de ce fait le poste de charges le plus important. KCHF 60 930 sont consacrés aux traitements du corps enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. La progression individuelle des traitements augmente la masse salariale d'un montant allant jusqu'à KCHF 900 environ. Le développement de l'informatique et celui du nombre de postes, dû à la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes, font augmenter la masse salariale. L'augmentation des produits provenant de fonds de tiers entraîne aussi des charges de personnel plus élevées.

La provision pour soldes horaires, vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices est en hausse, ce qui élève la masse salariale de KCHF 284. Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 5111. Les KCHF 6926 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7263 payés sous la forme de cotisations auxquelles sont soustraits KCHF 338 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

Fin 2017, le nombre d'équivalents plein temps était de 464,5, ce qui correspond à 5,3 points de pourcentage de plus qu'en 2016.

Sous la sous-rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1604) sont notamment comptabilisées les charges pour les objets suivants : frais de formation initiale et continue (KCHF 459), prestations fournies par des tiers (KCHF 363), crèche (KCHF 200). De plus, la provision pour rentes spéciales et rentes de raccordement a été augmentée de KCHF 297.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Charges liées aux bâtiments	2371	2192
Entretien, réparation, remplacement et leasing	253	687
Charges administratives	1206	1334
Charges informatiques	2523	2281
Autres charges	1896	2990
Total Autres charges d'exploitation	8250	9484

Sous la rubrique « Autres charges d'exploitation », les charges liées aux bâtiments s'élèvent à KCHF 2371. Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton.

La sous-rubrique « Entretien, réparation, remplacement et leasing » contient des coûts pour des immobilisations corporelles (KCHF 253). En 2016, les salles de conférence et de séminaire ont été équipées d'interfaces numériques et plus de 250 postes de travail ont été dotés de tables réglables en hauteur. Les charges administratives se montent à KCHF 1206 (matériel de bureau et frais pour photocopies : KCHF 468, frais de téléphonie : KCHF 213, frais de conseil : KCHF 333).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2523 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Le nouveau projet fIT (renouvellement technique de l'infrastructure) a donné lieu à des coûts plus élevés (KCHF 200) que l'année précédente et certains développements ont été réduits en 2017, principalement sur la base de l'évaluation d'un nouveau fournisseur.

Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 592), coûts publicitaires (KCHF 436), frais de voyage et de représentation (KCHF 342), matériel pour les projets de recherche et de développement (KCHF 152), frais d'énergie (KCHF 130). L'année

précédente, la nouvelle estimation du mode de régulation des coûts de projets avait élevé cette position de KCHF 1291.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements	54	128
Total Amortissements	54	128

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 54. Certains délais d'amortissement étant écoulés, le montant a diminué par rapport à l'année précédente, notamment dans le domaine des appareils multi-médias et des licences de logiciels. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Charges financières	6	5
Produits financiers	-2	-1
Total Résultats financiers	4	4

La rubrique « Produits financiers » prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'es-comptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Conventions de prestations d'une durée de 4 ans conclues entre le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique d'une part et la PHBern d'autre part	KCHF 58 955 pour l'année 2017 (année précédente : KCHF 59 415)	Conventions de prestations limitées à une durée de 4 ans
Subvention annuelle de la Direction de l'instruction publique à la PHBern		Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	29 318 m ² Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7563, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19. (année précédente : 29 318 m ²)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications du personnel	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 10 avril 2018 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2017.

Berne, le 10 avril 2018

Elisabeth Schenk Jenzer
Présidente du conseil de l'école

Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances et controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2017

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 22 à 38) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 20 avril 2018

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Wäcken
expert réviseur agréée